

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 23/10/2024

Durée totale et maximale de l'interruption : 08h07

Codes postaux concernés : 1420

### Origine de l'interruption

= Accrochage câble H.T. souterrain par un tiers

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 08h07

### Justification de la durée de l'interruption

= Câble H.T. souterrain accroché à 3 reprises par un entrepreneur effectuant des travaux de génie civil.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Endommagement d'un câble H.T. souterrain par un tiers ayant entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de réparation nécessaires.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 23/10/2024 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.